

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 30 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. Jérôme BARBESSOU, M. Jean-Marc BAUCHOT, Mme Laurence BOURGADE, M. Arnaud CHRÉTIEN, M. Jean-Marc HEINTZ, M. Sébastien LEFRAIS, Mme Sylvia RAMON, M. Nicolas RÉGNIER, Mme Gaëlle RIEU.

Etaient absents : Mme Catherine BIGOT, M. Cyril CULLERIER (procuration à Mme Gaëlle RIEU), Mme Marie-Nicole FERNANDEZ, M. Pierre LAMBEL (procuration à M. Jean-Marc HEINTZ), Mme Géraldine RÉSET, Mme Danielle SECCO, Mme Valérie SIMON-CHEYRADE (procuration à M. Sébastien LEFRAIS).

Secrétaire de séance : M. Arnaud CHRÉTIEN

DÉLIBÉRATION

DCM 2024-04-18 : DEMANDE DE CONVENTION AVEC LE CENTRE ROUTIER DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – SECURISATION DU CARREFOUR DE PEYRON ET DE LA RD 220

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire concernant le projet de sécurisation du carrefour routier de Peyron et de la Route départementale n°220,

Vu le règlement d'intervention 2054,

Considérant la fréquentation importante de ce carrefour situé en zone agglomérée,

Considérant la nécessité de réaliser les aménagements nécessaires à la régulation de la circulation motorisée et à la sécurisation de la circulation piétonne,

La Commune souhaite conclure une convention avec le Conseil départemental de la Gironde afin de mettre les travaux susvisés en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** l'opération de sécurisation du carrefour routier de Peyron et de la Route Départementale n°220,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h15.